

GOUTTIÈRES GOULET & FORTIER

450.777.9410
gouttieresgouletetfortier.com

double  pro®

**Crochet continu^{MC}
avec pare-feuilles intégré**

Le Double Pro® vous assurera que votre gouttière demeurera solide à vie et conservera l'apparence de ses premiers jours. De plus, grâce à sa garantie sur la performance qui vous promet que votre gouttière ne bouchera pas, vous avez la certitude que les produits Alu-Rex vous aideront à conserver la valeur de votre bien le plus cher, votre résidence.

CE QUI EST INCLUS DANS LA GARANTIE À VIE

- **Garantie à vie sur la performance:** les gouttières installées avec le Double Pro® ne s'obstrueront pas, même en zone de conifères.
- **Garantie à vie sur la solidité:** le Double Pro® ne se déformera pas.
- **Garantie à vie sur la fabrication:** le Double Pro® restera en bon état.
- **Se référer à la garantie complète au verso pour tous les détails.**

FAITES CONFIANCE AUX PRODUITS ALU-REX

- En près de 25 ans d'activité, plus de 400 millions de pieds linéaires de produits ont été vendus à travers le monde.
- Les plaintes sont quasi inexistantes.
- Et évidemment, vous serez couvert par la meilleure garantie sur le marché: POINT FINAL.

ENTRETIEN

Les produits Alu-Rex sont conçus pour offrir une performance durable avec un minimum d'entretien. Dans certains cas, un léger entretien peut être nécessaire:

- **Débris en surface:** si le vent ne parvient pas à retirer les débris à la surface du produit, un simple coup de balai ou un rinçage au boyau d'arrosage suffira.
- **Accumulation de neige:** il est recommandé de retirer la neige du toit en cas d'accumulation importante.

Même si un entretien est requis, il demeure nettement plus simple que de devoir nettoyer vos gouttières plusieurs fois par année.




alu-r^ex

GARANTIE LIMITÉE

ALU-REX INC. fabrique la gamme Double Pro®, ci-après appelée « le Produit », conformément à des standards et des contrôles de qualité élevés.

QUE COUVRE LA GARANTIE?

Fabrication — Sous réserve de ce qui suit,

ALU-REX INC. garantit la gamme Double Pro® à vie, à vous, le propriétaire de la résidence au moment où le Produit a été installé, que le Produit est exempt de défaut de fabrication sous des conditions normales, si installé selon nos spécifications. Cette garantie est limitée par les conditions, modalités, exclusions et limitations stipulées dans cette garantie.

Solidité — Sous réserve de ce qui suit,

ALU-REX INC. garantit la gamme Double Pro® à vie, à vous, le propriétaire de la résidence au moment où le Produit a été installé, que le Produit, à l'exception de la gouttière, ne se déformera pas, s'il est installé selon nos spécifications. De plus, le Produit doit être vissé dans la planche de rive (fascia) à tous les 24 po (60 cm) à l'aide des vis autoscellantes fournies dans la boîte du Produit. Cette garantie est limitée par les conditions, modalités, exclusions et limitations stipulées dans cette garantie.

Performance — Sous réserve de ce qui suit,

ALU-REX INC. garantit la gamme Double Pro® à vie, à vous, le propriétaire de la résidence au moment où le Produit a été installé, et si installé selon nos spécifications, que, sous des conditions normales, le Produit préviendra l'obstruction des gouttières et le débordement des gouttières en raison du fait que l'intérieur d'une gouttière ou d'une descente est rempli de feuilles et/ou de fins débris comme des aiguilles de pin, de petites branches ou des épines. Toute ouverture excédant la grosseur d'une perforation ($\frac{1}{4}$ po²), chevauchement, coin ou tout autre endroit, doit être scellée en tout temps avec l'aide de vis, de scellant ou autre. Cette garantie est limitée par les conditions, modalités, exclusions et limitations stipulées dans cette garantie.

CETTE GARANTIE EST-ELLE TRANSFÉRABLE?

Cette garantie limitée, sur la fabrication, la performance et sur la solidité s'applique à la propriété sur laquelle le Produit a été originellement installé aussi longtemps que vous possédez celle-ci. Cette garantie limitée peut être transférée une seule fois, avec la propriété, sur avis à ALU-REX et sur acceptation écrite de cette dernière.

QUELLES SERONT LES ACTIONS PRISES PAR ALU-REX INC.?

Vous devez nous aviser selon les prérequis d'avis mentionnés ci-dessous et nous devons valider votre plainte. Sur avis et validation, nous entreprendrons ce qui suit : s'il s'agit d'un défaut de fabrication du Produit, à notre seule option, nous réparerons ou remplacerons le Produit ou rembourserons le prix d'achat du Produit originellement installé et effectivement reconnu par ALU-REX INC. comme étant affecté d'un défaut. Dans l'éventualité où nous choisissons de remplacer le Produit, nous ne serons responsables que de fournir les matériaux, et ne serons pas responsables pour le coût de la main-d'œuvre pour installer le Produit. Dans l'éventualité où le Produit n'offre pas la performance tel que décrit, ALU-REX INC. couvrira le coût de main-d'œuvre pour nettoyer toutes obstructions dans la gouttière ou la descente causées par une défaillance du Produit et, sous la même réserve réparera ou remplacera le Produit si nécessaire. En toutes circonstances, nos obligations n'excéderont pas le prix d'achat du Produit originellement installé. Tous les coûts ou dépenses excédant le prix d'achat sont à votre charge. Dans l'éventualité de réparation ou de remplacement sous cette garantie, la garantie applicable au matériel de remplacement ou à la réparation s'étendra uniquement pour la période restante de la garantie originale.

ÉLÉMENTS NON COUVERTS PAR LA GARANTIE

- La gouttière elle-même
- Dommages de toute sorte résultant d'une installation impropre ou inadéquate
- Changement de la couleur de surface résultant de marquage, décoloration, écaillage, salissure ou souillure. L'exposition aux éléments peut causer ces changements avec le temps; le degré auquel l'érosion du Produit peut varier en fonction de la qualité de l'air (ex. : sel), la localisation de l'édifice et autres conditions locales sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle
- Damage accidentel
- Damage résultant d'une accumulation excessive de neige ou de glace causée par exemple par une mauvaise ventilation ou une isolation de l'entretail
- Damage résultant d'une chute de neige ou de glace en raison de la pente du toit, du revêtement du toit (ex : acier) ou de la localisation du Produit
- Distorsion ou rétrécissement de la structure de l'édifice
- Damage causé par un incendie ou autre destruction de l'édifice
- Damage causé par un éclair, un ouragan, une tornade, une tempête de vent, un tremblement de terre, la grêle ou autre acte de la nature
- Damage causé par des produits chimiques (ex. : nettoyeur, pesticides, etc.)
- Détérioration de la surface due à la pollution
- Damage causé par un mauvais usage ou abus



- Damage causé par le vandalisme
- Taches causées par le vent, accumulation de boue et de moisissure
- Tout coût ou dépense encourue pour nettoyer tout blocage ou obstructions déterminés être le résultat de conditions inhabituelles
- Damage causé par un impact avec des objets étrangers
- Traces noires sur le devant du Produit (« tiger stripes »)
- Déformation ou distorsion due à une exposition à des sources de chaleur excessive (ex. : barbecue) ou à une exposition à des sources réfléchives inhabituelles ou excessives (ex. : réflexion provenant des vitres, matériaux de toiture, piscines, patios, puits de lumière, matériaux d'asphalte ou de ciment)
- Produits qui ont été peints ou dont la surface a été altérée de quelque manière que ce soit sans l'autorisation écrite préalable
- Tout autre cas raisonnablement hors de notre contrôle

AUTRES LIMITATIONS

- Cette garantie couvre la gamme Double Pro® original, fabriqué par ALU-REX INC. Il est de votre responsabilité de vérifier que l'installation effectuée est avec le Produit.
- À cause des variations normales, le Produit de remplacement, le cas échéant, peut différer dans son fini, lustre et couleur, du Produit original.
- Nous nous réservons le droit de discontinuer ou de changer tout design ou couleur des Produits en tout temps et sans avis ou responsabilité. Si, pour une raison quelconque, le Produit installé n'est plus disponible au moment où vous faites une réclamation de garantie, nous pourrions y substituer un autre Produit que nous déterminerons être comparable en qualité et en prix.
- Il n'existe aucune autre garantie pour ce Produit autre que celle-ci. Nous ne sommes aucunement liés à vous par toute autre garantie écrite ou verbale (ex. : garantie d'un détaillant, contracteur, installateur ou distributeur).
- Le Double Pro® fait partie des systèmes de protection pour gouttières les plus efficaces disponibles pour les résidences. Dans la plupart des cas, les débris normaux sont soufflés par une faible brise. Dans des aires abritées de toit ou surplombs peu profonds de toits à faible pente, les débris peuvent s'accumuler ou l'air ne peut pas souffler les débris. Vous devez donc faire le nettoyage occasionnel en surface de ces régions pour conserver l'efficacité.
- Le contact direct de produits d'aluminium avec certains matériaux dissemblables, ou en contact avec de l'eau s'écoulant d'un matériau dissemblable, résultera probablement en de la corrosion. Ainsi, un soin particulier doit être pris pendant l'installation pour éviter le contact de l'aluminium avec des métaux dissemblables (ex : cuivre), ciment, stucco, revêtement en amiante, bois traité ou prétraité sous pression, matériaux de revêtement de toiture ou systèmes de toiture contenant des granules ou des bandes métalliques, ou des matériaux corrosifs non métalliques.

TOUTE RÉPARATION DU PRODUIT FAITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE D'ALU-REX INC. ANNULERA CETTE GARANTIE.

COMMENT SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION?

Vous devez nous soumettre votre réclamation par écrit pendant la période couverte par la garantie et dans un délai raisonnable de la découverte du défaut. Veuillez nous fournir les informations suivantes : une photo et une description du défaut pour lequel vous réclamez et la date où le défaut a été découvert; la date de l'installation originale; une copie de votre facture, les noms, adresses et numéros de téléphone de l'installateur du Produit ainsi que vos nom, adresse et numéro de téléphone. Les réclamations doivent être envoyées à ALU-REX INC. 371, avenue Taniata, bureau 201 Lévis (Québec) G6W 5M6, envoyées par télécopie au 1-888-909-2248 ou envoyées par courriel à contact@alu-rex.com.

ALU-REX INC. fournira avis de toute information additionnelle et preuve physique qui pourrait être requise pour traiter votre réclamation